



QUALITÉ DE L'OFFRE DE FORMATION : Quelles procédures mises en œuvre en 2017 ?

Jeudi 23 février 2017, MGEN, Paris

de 9 heures à 12h30 heures

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les Opcas, les Opacif, l'Etat, les Régions, Pôle emploi et l'Agefiph doivent s'assurer de la capacité des prestataires à dispenser des actions de formation de qualité*. Les prestataires de formation peuvent répondre à ces nouvelles exigences de deux manières :

- en répondant aux grilles d'évaluation interne mises en place par les financeurs de formation ;
- en justifiant d'une certification qualité ou d'un label inscrit sur une des listes publiées par le CNEFOP.

Afin d'harmoniser leurs pratiques et de simplifier les démarches des organismes de formation, les OPCA et les OPACIF ont mis en place, sous l'impulsion du Copanef, une grille commune d'évaluation des indicateurs de ces critères qualité et un outil d'enregistrement interactif sur Internet (Datadock). Cet outil pourrait être utilisé par les autres financeurs. Que ce soit dans le cadre des prises en charge ou des procédures d'achat, les financeurs concernés devront publier cette année la liste des organismes de formation qui répondent aux critères qualité du décret.

Cette Matinée d'actualité propose de présenter les démarches engagées par les différents acteurs pour conduire cette politique d'assurance qualité, ainsi que les outils et procédures mises en œuvre par les financeurs afin de permettre aux prestataires de formation de pouvoir y répondre.

* Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale (JO du 06-03-2014) : Article L. 6316-1 du Code du travail.
Décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 (JO du 01-07-2015).

Questions-réponses relatives à la qualité de la formation, DGEFP, janvier 2016.

O bjectifs

- S'approprier le cadre juridique de l'évaluation de la qualité
- Connaître les procédures et outils mis en œuvre par les financeurs
- Savoir à répondre aux exigences du cadre réglementaire
- Identifier les enjeux et perspectives de l'évaluation de la qualité

P ublics cibles

- Organismes de formation, privés, publics et parapublics
- Cabinets conseil
- Formateurs indépendants
- Consultants
- Organismes certificateurs

P rogramme

- 8h30 • Accueil des participants.

- 9h00 • **Présentation des obligations en matière de qualité de l'offre de formation**

L'exigence de qualité de la formation est au cœur de la réforme de la formation professionnelle (article 12 de l'ANI du 14 décembre 2013, article 8 de la loi du 5 mars 2014). L'évaluation de la qualité des actions de formation repose sur une répartition des rôles entre différents acteurs, notamment les financeurs et les dispensateurs de formation. Quelles sont les périmètres de leur responsabilité ?

Intervenant : Jean-Philippe Cépède, directeur du Pôle Juridique de Centre Inffo

Les initiatives des financeurs sur la qualité de l'offre de formation

Depuis le début de l'année 2017, les OPCA et les Fongecif proposent aux organismes de formation de s'enregistrer sur leur outil commun « Datadock », initié par le Copanef et le FPSPP. Les financeurs ont également recours aux procédures des marchés publics. Quelle place va occuper Datadock dans la procédure de référencement de l'offre de formation ? Quels autres outils et procédures vont mettre en œuvre les financeurs ? A quelle échéance les financeurs vont communiquer leurs catalogues d'organismes référencés ?

Intervenants : Thierry Dez, membre du GIE Data-Dock, Directeur Général, Uniformation

Thierry Briffault, directeur adjoint, direction de la formation professionnelle continue, Région Île-de-France

Audrey Perocheau, directrice du programme Formation, direction générale de Pôle Emploi

Evelyne Balmes, direction de l'offre de service de l'AGEFIPH

Les enjeux et perspectives de l'évaluation de la qualité de l'offre de formation

La préoccupation de la qualité des actions de formation franchit une nouvelle étape. Les démarches volontaires vers les labels et certifications qualité sont pris en compte dans un cadre commun défini au sein du CNEFOP. Les financeurs doivent en tenir compte dans leurs nouvelles procédures d'évaluation de la qualité. Par ailleurs, les financeurs rendront publique cette année la liste des organismes de formation qu'ils auront référencés. Au-delà de la responsabilité renforcée des financeurs, quels sont les enjeux et les perspectives de l'évaluation de la qualité de l'offre de formation ?

Intervenants : Philippe Debruyne, vice-président du Conseil paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation (COPANEF)

Alain Druelles, membre du Conseil paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation

(COPANEF) (à confirmer)

Représentant de la DGEFP

Stéphane Rémy, Chef de la Mission Organisation du contrôle, sous-direction des politiques de formation et du contrôle, DGEFP

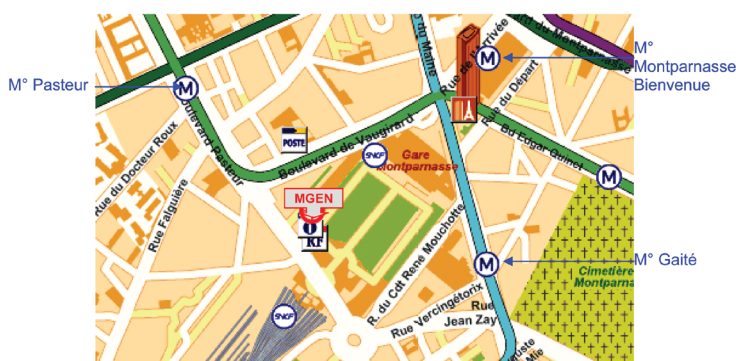
- 12h30 • Fin de la Matinée d'actualité

A nimation

- Jean-Philippe Cépède, Directeur du Pôle Juridique de Centre Inffo

QUALITÉ DE L'OFFRE DE FORMATION : Quelles procédures mises en œuvre en 2017 ?

Plan d'accès MGEN
3 square Max Hymans 75 015 PARIS



L'accès piéton au bâtiment MGEN s'effectue par 2 entrées :

- depuis l'entrée principale au 87 boulevard Pasteur
- depuis le 25-27 boulevard de Vaugirard, soit par des escalators, soit par un ascenseur panoramique depuis le trottoir public

Une liaison piétonnière relie la gare Montparnasse au square Max Hymans

Accès au bâtiment

MGEN - Amphithéâtre Plein Ciel
3, square Max Hymans - 75015 Paris

L'accès piéton s'effectue par deux entrées :

- depuis l'entrée principale située 87, boulevard Pasteur ;
- depuis le 25-27, boulevard de Vaugirard, soit par les escalators, soit par un ascenseur panoramique depuis le trottoir.

Une liaison piétonnière relie la gare Montparnasse au square Max Hymans.

L'accès au parking souterrain niveau -3 (jaune) se fait par l'entrée située 47, boulevard de Vaugirard (suivre la signalisation).

Le ticket délivré à l'entrée du parking doit être validé par l'hôtesse MGEN avant le départ.

Bulletin d'inscription



À retourner au service commercial, Centre Inffo, 4, avenue du Stade-de-France, 93218 Saint-Denis-La Plaine cedex
Tél. : 01 55 93 91 82 et 01 55 93 91 83 - Fax : 01 55 93 17 28 - Courriel : contact.formation@centre-inffo.fr

Matinée d'actualité du jeudi 23 février 2017

QUALITÉ DE L'OFFRE DE FORMATION : Quelles procédures mises en œuvre en 2017 ?

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription.

Nom Prénom

Fonction Service

Entreprise ou organisme

Tél. : Fax : Courriel personnel

Adresse

N° Siret / Code APE/NAF /

N° de client Effectif

Tarif: **350 € HT, 420 € TTC** (TVA 20 %)

Je joins mon règlement à l'ordre de Centre Inffo

Par chèque bancaire Par chèque postal

Date, cachet et signature